

Et si vous passiez au verre ?

Attention, les sacs noirs contenant du verre ne sont plus collectés !

Si chaque habitant trie 1 kg de verre en plus dans l'année, l'économie faite sera de 49 000 euros.



Il reste dans nos poubelles 7 kg de verre non triés/hab/an.



Tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement) doivent être déposés dans la borne à verre pour être recyclés !

Retrouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur le site internet de Calitom www.calitom.com, dans la rubrique «Ma commune».

